

LES FICHES PRATIQUES DU BIL

LA DISCRIMINATION

LA DISCRIMINATION : DEFINITION

(Nom fém.) Fait de distinguer et de traiter différemment (le plus souvent plus mal) quelqu'un ou un groupe par rapport au reste de la collectivité ou par rapport à une autre personne.
(Dictionnaire Larousse)

Au Québec, il est interdit de faire de la discrimination dans la location d'un logement ou d'exercer du harcèlement à l'endroit des locataires. Ainsi un propriétaire ou un locateur ne peut refuser de louer un logement en raison des motifs cités dans la Charte des droits et liberté de la personne.

QUE DIT LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉ DE LA PERSONNE DU QUÉBEC ?

Art.10 : « Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. »

Art.10.1 : « Nul ne doit harceler une personne en raison de l'un des motifs visés dans l'article 10. »

LES MOTIFS DE DISCRIMINATION EN VERTU DE LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE

- ☞ La race
- ☞ La couleur
- ☞ L'origine ethnique ou nationale
- ☞ Le sexe
- ☞ La grossesse
- ☞ L'orientation sexuelle
- ☞ L'état civil (famille monoparentale, présence d'enfants ...)
- ☞ L'âge (sauf dans la mesure prévue par la loi)
- ☞ La religion
- ☞ Les convictions politiques
- ☞ La langue
- ☞ La condition sociale (par exemple avoir un revenu modeste, un emploi précaire, recevoir les prestations sociales ...)
- ☞ Le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier un handicap

AIDE MÉMOIRE EN CAS DE DISCRIMINATION

En cas de discrimination, notez bien ces renseignements :

- Raison du refus
- Nom de la personne à qui vous vous êtes adressée, son titre (propriétaire, concierge)
- Adresse du logement et numéro de téléphone
- Date et heure de la visite
- Montant du loyer, nombre de pièces, disponibilité
- Et tout autre renseignement ou témoignages

COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE

La Commission des Droites de la personne et des Droits de la Jeunesse est un organisme indépendant qui a pour mission de veiller à la promotion et au respect des droits énoncés dans la Charte des droits et libertés de la personne du Québec.

360, rue Saint-Jacques, 2^{ème} étage
Montréal (QC) H2Y 1P5
Tel . : 514 873 5146 - www.cdpdj.qc.ca



LES FICHES PRATIQUES SONT UNE REALISATION DU BUREAU INFO LOGEMENT

Elles sont à votre disposition, gratuitement, chez nous à l'adresse suivante :
4105, 47^{ème} Rue (coin Pie IX) – H1Z 1L6 – Montréal.

Elles sont également disponibles, en ligne, sur notre site internet :
www.cecrq.org Section BUREAU INFO LOGEMENT

Toute reproduction dans un but non lucratif est fortement encouragée à
condition de mentionner la source !